



2024-39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre le 12 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 05/04/2024
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Bernadette PELLISSIER,
Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC
Excusées :
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Christine SIMON qui a donné procuration à Anne-Marie TORE
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ POUR LA MISSION DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE CONCERNANT LA RENOVATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 28 novembre 2022 au groupement ENCRAGE ARCHITECTURE-AVP, ECONOMIE-AVP INGENIERIE, et BET ROCHARD, pour une rémunération totale de 91 500 € HT soit un taux de rémunération à 7.50 % du montant des travaux HT estimé à 1 220 000 €.

À la suite du projet arrêté au terme de l'APD un 1^{er} avenant a été signé le 9 juin 2023.

Depuis et compte tenu de l'évolution du projet et des travaux devenus nécessaires pour la partie gymnase, il convient de modifier le marché comme suit :

Les travaux de l'opération ont été scindés globalement en 2 tranches ;

Tranche 1 : Les travaux relatifs au RDC du Centre Socio Culturel

Tranche 2 : Les travaux relatifs au Gymnase

L'APD de la tranche 1 a été validé au montant de 1 044 842.40€ HT

La tranche 2 était estimée à 460 000€ au moment du premier avenant, 1 hors travaux de couverture. La tranche 2 a été facturée jusqu'à 50% de l'APD.

Les travaux de la tranche 2 ont été complétés par l'intégration des travaux de remplacement de couverture et l'APD de la tranche 2 a été mis à jour. Le nouveau montant APD de la tranche 2 est de 684 355 € HT

L'avenant 2 concerne l'actualisation du montant des honoraires selon le nouveau montant travaux de la tranche 2 comptés sur toutes les phases ultérieures à 50% de l'APD

La commune souhaite lancer la consultation partielle de la tranche 2 correspondant aux travaux de couverture pour un montant de 232 005€

D'un commun accord, il est convenu, que la tranche 2 sera facturée comme suit :

- Jusqu'à 100% de l'APD et de de l'autorisation d'urbanisme ;
- Au prorata des travaux engagés pour les autres phases (soit 232 005 / 684 355 = 33.9% du montant)



2024-39

L'incidence financière de l'avenant 2 est la suivante ::

Montant de l'avenant 2 / avenant 1 :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 11 526,25€

Montant TTC : 13 831,50€

% d'écart introduit par l'avenant : + 10.21%

Montant de l'avenant 2 / marché :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 32 890,19€

Montant TTC : 39 468,23€

% d'écart introduit par l'avenant : + 35.95%

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 124 390,19 €

Montant TTC : 149 268,23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'avenant n° 2 à la mission de maîtrise d'œuvre comme explicité ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Valérie GAGNE



Fait et délibéré le 12/04/2024
Pour extrait certifié conforme